

ENCART DOSSIER ADULTE – PEINE DISCONTINUE ET ORDONNANCE DE PROBATION

- (1) Ne pas troubler l'ordre public et avoir une bonne conduite.
- (2) Répondre aux convocations du tribunal.
- (3) Prévenir la Cour l'agent de probation des changements de nom ou d'adresse et les aviser rapidement des changements d'emploi ou d'occupation.
- (4) Rester dans les limites du Yukon sauf permission écrite d'en sortir donnée par le tribunal.
- (5) S'abstenir de consommer de l'alcool pendant la période de vingt-quatre (24) heures quarante-huit (48) heures précédant le moment auquel il doit se présenter au Centre correctionnel de Whitehorse.
- (6) S'abstenir de conduire un véhicule automobile en tout temps. sauf pour les besoins d'un emploi.

ENCART – Peine d'emprisonnement discontinue

Se présenter au Centre correctionnel de Whitehorse, 25, chemin Université, à Whitehorse, au Yukon le (jour), le jour de/d' 20 à avec mise en liberté le (jour), le jour de/d' 20 à et ensuite se présenter les (jours) à avec mise en liberté les (jours) à jusqu'à ce que la peine soit entièrement purgée.

Un (1) jour réputé purgé aujourd'hui, et le reste à purger comme suit : se présenter au Centre correctionnel de Whitehorse, 25, chemin Université, à Whitehorse, au Yukon le (jour), le jour de/d' 20 à pour y être incarcéré jusqu'à ce que la peine soit entièrement purgée.

Se présenter au Centre correctionnel de Whitehorse, 25, chemin Université, à Whitehorse, au Yukon le (jour), le jour de/d' 20 à avec mise en liberté le (jour), le jour de/d' 20 à et ensuite se présenter le (jour), le jour de 20 à et ensuite se présenter le (jour), le jour de 20 à avec mise en liberté le (jour), le jour de 20 à .